



Fédération Belge de Football de Table Subbuteo



Partenaires officiels de la FBFTS

INVITATION COUPE DE BELGIQUE INDIVIDUELLE – JAKO CUP 2019-2020

Compétition nationale de football de table Subbuteo organisé par la FBFTS

La FBFTS-BSTVB (en collaboration avec le club des Warcoing Ducks) a le plaisir de vous inviter à la coupe de Belgique individuelle de football de table Subbuteo. Vous trouverez ci-dessous les informations pratiques afin que l'organisation et le déroulement de cet évènement soit une réussite pour tous.

1. DATE

La coupe de Belgique aura lieu le samedi 19 octobre 2019.

2. LIEU

La compétition se tiendra au Centre culturel sportif de Templeuve, 103, rue de Roubaix.

3. INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 16 octobre 2019 à 20h00. Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : fbfts-bstvb@outlook.com

Les frais de participation s'élèvent à 2,50€ par joueur. Ces frais sont à payer sur place avant le début de la compétition.

4. INFORMATIONS SPORTIVES ET ORGANISATION

Une tenue sportive est exigée.

Les catégories seront les suivantes : U12, U15, U19, Féminine, Open et Vétéran.

Les points distribués au Super-Prestige comptent double grâce à la coupe de Belgique.

Veuillez noter que pour la catégorie vétéran, les 4 premières places offrent une qualification pour le championnat de Belgique Division 1 Vétérans pour cette saison 2019/2020.

Horaire de la compétition :

8h30 : Accueil des participants
9h10 : Arrivée maximum souhaitée des joueurs
9h20 : Annonce de la 1^{ère} série
9h30 : Coup d'envoi de la 1^{ère} série.
18h00 : Remise des prix.



Fédération Belge de Football de Table Subbuteo



Partenaires officiels de la FBFTS

5. TRANSPORT

Pour les joueurs se déplaçant en train, des navettes seront organisées au départ de la gare de Tournai. Les personnes voulant en bénéficier doivent mentionner leur heure d'arrivée à la gare au moment de leur inscription.

6. REGLEMENT DE LA COUPE DE BELGIQUE (Guide FBFTS-BSTVB 2019-2020)

1. Définition

La FBFTS-BSTVB organise durant chaque saison, à la date choisie par le Conseil d'Administration une compétition dite «**Coupe de Belgique** ». Le Conseil d'Administration désigne la personne ou la section responsable de son organisation.

2. Catégories

Les catégories sont les mêmes que celles de la FISTF.

Le Conseil d'Administration a le droit de créer ou de supprimer une catégorie s'il le juge nécessaire.

3. Participation

3.1. La participation est ouverte à tous, membre ou non de la FBFTS-BSTVB de nationalité belge. Les inscriptions se prennent à l'avance (date fixée par la FBFTS-BSTVB). **Chaque joueur doit être présent sur les lieux à 9h10 maximum.** Les frais de participation sont fixés à 2,50 euros dans toutes les catégories. Ces frais sont à payer sur place avant le début de la compétition. La somme totale sera reversée par l'organisateur à la FBFTS-BSTVB dans les 10 jours suivants la compétition.

Le tirage au sort aura lieu avant la compétition.

3.2. Un joueur des catégories U12, U15 et U19 a le droit de participer à une catégorie supérieure à son âge. Un joueur de la catégorie vétérans a le droit de participer dans la catégorie open. Une féminine a le droit de participer dans sa catégorie d'âge.

3.3. Si un joueur des catégories U12, U15 et U19 a déjà remporté **deux éditions précédentes** de la Coupe de Belgique **de sa catégorie d'âge**, il ne pourra prendre part à la compétition que dans une catégorie supérieure à la sienne.

3.4. Pour la saison 2019-2020 **en catégorie vétérans** (saison de transition)

Les 4 premiers classés lors de la coupe de Belgique 2019-2020 seront repris pour le championnat de Belgique vétérans de division 1.

Si un joueur déjà qualifié via le championnat termine dans les 4 premiers de la coupe de Belgique, le 5ème de la coupe de Belgique est qualifié pour le championnat de division 1 vétérans et ainsi de suite).

A partir de la saison 2020-2021

Les 2 premiers de la coupe de Belgique de la saison en cours seront repris pour le championnat de Belgique vétérans de division 1.



Fédération Belge de Football de Table Subbuteo



Partenaires officiels de la FBFTS

4. Règlement des rencontres

4.1. La compétition se joue sous forme de groupes puis d'une deuxième phase en élimination directe. Les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour le tour suivant. Si, en fonction du nombre de qualifiés pour le second tour, des joueurs doivent être qualifiés d'office, ils seront repris en priorité parmi les 1ers de groupes.

Exemple: 24 joueurs, soit 6 groupes de 4 joueurs, 12 qualifiés, 4 barrages avant les quarts de finale et 4 qualifiés d'office. On tire au sort les 4 qualifiés d'office parmi les 6 vainqueurs de groupe.

4.2. Pour chaque catégorie, un premier tour est organisé en groupes de 4 joueurs. Ainsi chaque participant est assuré de jouer au minimum trois rencontres. Ce premier tour est organisé par tirage au sort intégral **sans tête de série**.

4.3. Une victoire vaut 3 points, un nul donne 1 point, une défaite équivaut à 0 point. Le classement du groupe définira les qualifiés pour le tour suivant.

4.4. En cas d'égalité de points pour une place qualificative, on tient compte dans l'ordre :

- a) des rencontres directes entre les joueurs qui ont le même nombre de points ;
- b) de la différence de buts dans les rencontres entre les joueurs qui ont le même nombre de points ;
- c) des buts marqués dans les rencontres entre les joueurs qui ont le même nombre de points ;
- d) de la différence de buts totale sur l'ensemble des rencontres de groupe ;
- e) du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de groupe ;
- f) ensuite, il y a lieu de procéder aux tirs au but de la manière suivante :
 - une série de 5 tirs alternatifs ;
 - en cas de nouvelle égalité : tir(s) au finish.

4.5 Après le premier tour, la compétition se déroule selon un tableau final à élimination directe avec tirage au sort intégral à chaque tour de la compétition. Les joueurs qualifiés d'un même groupe ne se rencontreront pas au deuxième tour de la compétition.

4.6. Dans le tableau final, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on jouera une prolongation de dix minutes. Le premier joueur inscrivant un but étant déclaré vainqueur. En cas de nouvelle égalité, il y a lieu de procéder aux tirs au but de la manière suivante :

- une série de 5 tirs alternatifs ;
- en cas de nouvelle égalité : tir(s) au finish.

4.7. Un joueur éliminé est tenu de rester présent et disponible sur le lieu de compétition durant la série qui suit son élimination afin d'assurer un arbitrage. En cas de non respect, la réglementation en vigueur dans les sanctions disciplinaires est d'application.



Fédération Belge de Football de Table Subbuteo



Partenaires officiels de la FBFTS

5. Tenue sportive

Pendant les rencontres, les joueurs porteront une tenue entièrement sportive en ce compris la vareuse de leur club respectif. Le responsable de la compétition est juge. L'absence de vestiaire ne permet pas de déroger à cette règle.

Le non respect de cette règle entraîne, pour le joueur incriminé, une amende de 5 euros par match disputé avec un maximum de 15 euro pour la journée.

6. Trophées

Dans toutes les catégories, les trophées sont attribués de manière définitive.

7. Communication des résultats

Les résultats complets (*nom, prénom, club*) doivent parvenir dans les 3 jours ouvrables qui suivent la compétition à l'adresse fbfts-bstvb@outlook.com ..

8. Discipline

8.1. Pendant les rencontres, les décisions arbitrales sont irréversibles.

8.2. En cas de problème portant sur une mauvaise application du règlement de jeu (et non une erreur d'interprétation d'un mouvement de jeu), un des juges-arbitres désignés pour cet événement doit intervenir immédiatement pour permettre à la compétition de continuer. Si une réclamation subsiste, une requête doit être formulée par écrit et envoyée conseil d'administration de la fédération à l'adresse fbfts-bstvb@outlook.com dans les trois jours ouvrables qui suivent les faits.

8.3. En cas d'infraction au règlement de la compétition, la réclamation doit être formulée par écrit et envoyée au conseil d'administration de la fédération à l'adresse fbfts-bstvb@outlook.com dans les 3 jours ouvrables suivant les faits.

8.4. Le responsable de l'organisation est tenu de faire respecter les différents règlements sous peine de sanctions.

8.5. Du fait de sa participation, chaque joueur est censé connaître et accepter tous les termes du règlement de cette compétition, il s'engage à le respecter et à le faire respecter, à accepter toute décision et toute sanction entraînée par l'inobservation de ce règlement.

8.6. En cas de problèmes de comportement de joueurs, constatés par les responsables, le ou les joueur(s) est (seront) exclu(s) de la compétition et suspendu(s) pour la compétition de l'année suivante.

8.7. Tout cas litigieux et non prévu par le règlement sera tranché, si possible le jour même, par les responsables compétents qui seront tenus d'en aviser les personnes concernées.

8.8. Toute personne peut être amenée à se présenter sur convocation du comité compétent et s'engage à répondre favorablement à la convocation.



Fédération Belge de Football de Table Subbuteo



Partenaires officiels de la FBFTS

***Pour le comité FBFTS,
Denis Bouchez - Directeur Sportif***